

Image not found or type unknown



Taut d'intérêt et titre exécutoire

Par **domi49**, le **20/02/2009** à **22:05**

BonjourrrnrnEn 1992 , j'ai été condamné (premier ressort et jugement contradictoire) à régler un crédit (impayé) avec un moratoire de 18 mois mais un taux d'intérêt de 16.22% .rnrnPassé le moratoire , j'ai régulièrement réglé l'huissier chargé du recouvrement de la dette .rnA ce jour j'ai remboursé auprès de l'huissier plus que le capital initial de la dette mais avec les intérêt et les frais il me reste encore à régler plus que la somme initiale fixée lors du jugement !rnrnLa banque contactée par mes soins par l'huissier refuse toute remise sur ces intérêts .rnrnJe suis depuis peu au chômage et je crois que je ne verrai jamais la fin de cette dette .rnrnComment puis je réagir , y a t'il un recours ?